

SECTION 4 – CLASSIFICATION SPÉCIFIQUE POUR LES ENTITÉS QUI SONT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Inscrivez le numéro d'identification d'intermédiaire mondial (NIIM) de l'institution financière :

NIIM:

Si l'institution financière n'a pas de NIIM, expliquez pourquoi: _____

L'institution financière répond aux trois (3) critères ci-dessous? **OUI** – Si vous avez coché, complétez les sections 5, 6 et 7.
 NON – Si vous avez coché, complétez les sections 6 et 7.

- Elle réside dans un pays non participant à la Norme commune de déclaration de l'OCDE (au besoin, veuillez consulter le site de l'ARC pour la liste de ces pays);
- Au moins 50 % de ses revenus bruts proviennent de l'investissement dans des actifs financiers ou de la négociation d'actifs financiers;
- Elle est gérée par une autre institution financière.

SECTION 5 – PERSONNES DÉTENANT LE CONTRÔLE DE L'ENTITÉ

Indiquez les personnes physiques détenant le contrôle direct ou indirect d'au moins 25 % de l'entité. Si aucune personne physique ne détient au moins 25 % de l'entité, indiquez un directeur ou un haut responsable de l'entité. Dans le cas d'une fiducie, indiquez les fiduciaires, constituants et bénéficiaires. Joignez une liste distincte si vous devez inscrire les renseignements concernant plus de quatre personnes ou si une personne détenant le contrôle a plus d'un pays de résidence aux fins de l'impôt.

* Si la personne n'a pas de NIF d'un pays en particulier, donnez la raison en choisissant l'une des options suivantes :

- Raison A: La personne demandera un NIF ou en a déjà demandé un, mais ne l'a pas encore reçu.
- Raison B: Le pays de résidence aux fins de l'impôt n'émet pas de NIF à ses résidents. *(Non applicable aux États-Unis)*
- Raison C: Autre raison. Spécifiez dans le tableau.

PERSONNE DÉTENANT LE CONTRÔLE 1

Nom		Prénom(s)		Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	
Type de personne détenant le contrôle					
Adresse de résidence permanente					
Appartement, rue			Ville		
Province, territoire ou État		Pays		Code postal/Code zip	

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt

Cochez toutes les options qui s'appliquent:

La personne détenant le contrôle est résidente du Canada aux fins de l'impôt.

Si vous cochez cette case, fournissez le numéro d'assurance sociale.

NAS:

La personne détenant le contrôle est résidente des États-Unis aux fins de l'impôt ou de citoyenneté américaine.

Si vous cochez cette case, fournissez le numéro d'identification fiscale (NIF) des États-Unis et joindre le formulaire « Demande de numéro d'identification de contribuable et d'attestation » VD170(W-9) dûment complété.

La personne détenant le contrôle est résidente d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt.

Si vous cochez cette case, indiquez les pays de résidence aux fins de l'impôt et les NIF.

Pays de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Si la personne n'a pas de NIF, choisissez la raison

PERSONNE DÉTENANT LE CONTRÔLE 2

Nom	Prénom(s)	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)
-----	-----------	--------------------------------

Type de personne détenant le contrôle

Adresse de résidence permanente

Appartement, rue	Ville
------------------	-------

Province, territoire ou État	Pays	Code postal/Code zip
------------------------------	------	----------------------

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt

Cochez toutes les options qui s'appliquent :

 La personne détenant le contrôle est résidente du Canada aux fins de l'impôt.
Si vous cochez cette case, fournissez le numéro d'assurance sociale.
NAS:
 La personne détenant le contrôle est résidente des États-Unis aux fins de l'impôt ou de citoyenneté américaine.
Si vous cochez cette case, fournissez le numéro d'identification fiscale (NIF) des États-Unis et joindre le formulaire « Demande de numéro d'identification de contribuable et d'attestation » VD170(W-9) dûment complété.
 La personne détenant le contrôle est résidente d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt.
Si vous cochez cette case, indiquez les pays de résidence aux fins de l'impôt et les NIF.

Pays de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Si la personne n'a pas de NIF, choisissez la raison

PERSONNE DÉTENANT LE CONTRÔLE 3

Nom	Prénom(s)	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)
-----	-----------	--------------------------------

Type de personne détenant le contrôle

Adresse de résidence permanente

Appartement, rue	Ville
------------------	-------

Province, territoire ou État	Pays	Code postal/Code zip
------------------------------	------	----------------------

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt

Cochez toutes les options qui s'appliquent :

 La personne détenant le contrôle est résidente du Canada aux fins de l'impôt.
Si vous cochez cette case, fournissez le numéro d'assurance sociale.
NAS:
 La personne détenant le contrôle est résidente des États-Unis aux fins de l'impôt ou de citoyenneté américaine.
Si vous cochez cette case, fournissez le numéro d'identification fiscale (NIF) des États-Unis et joindre le formulaire « Demande de numéro d'identification de contribuable et d'attestation » VD170(W-9) dûment complété.
 La personne détenant le contrôle est résidente d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt.
Si vous cochez cette case, indiquez les pays de résidence aux fins de l'impôt et les NIF.

Pays de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Si la personne n'a pas de NIF, choisissez la raison

PERSONNE DÉTENANT LE CONTRÔLE 4		
Nom	Prénom(s)	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)
Type de personne détenant le contrôle		
Adresse de résidence permanente		
Appartement, rue		Ville
Province, territoire ou État	Pays	Code postal/Code zip
Déclaration de résidence aux fins de l'impôt		
Cochez toutes les options qui s'appliquent:		
<input type="checkbox"/> La personne détenant le contrôle est résidente du Canada aux fins de l'impôt. <i>Si vous cochez cette case, fournissez le numéro d'assurance sociale.</i> NAS: <input type="text"/>		
<input type="checkbox"/> La personne détenant le contrôle est résidente des États-Unis aux fins de l'impôt ou de citoyenneté américaine. <i>Si vous cochez cette case, fournissez le numéro d'identification fiscale (NIF) des États-Unis et joindre le formulaire « Demande de numéro d'identification de contribuable et d'attestation » VD170(W-9) dûment complété.</i>		
<input type="checkbox"/> La personne détenant le contrôle est résidente d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt. <i>Si vous cochez cette case, indiquez les pays de résidence aux fins de l'impôt et les NIF.</i>		
Pays de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Si la personne n'a pas de NIF, choisissez la raison

SECTION 6 – AUTORISATION À LA COLLECTE ET À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le soussigné autorise Valeurs mobilières Desjardins inc. (VMD) à recueillir, détenir, utiliser et communiquer avec les autres composantes du Mouvement Desjardins, les renseignements concernant l'entité et ce, strictement aux fins de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le soussigné comprend que VMD a l'obligation de déclarer à l'Agence du revenu du Canada (ARC) les renseignements nécessaires si l'entité ou au moins une de ses personnes en détenant le contrôle est résidente d'un autre pays que le Canada aux fins de l'impôt ou citoyenne des États-Unis dans le cas d'un particulier.

Nom du représentant autorisé		Prénom(s) du représentant autorisé	
Signature	Titre ou poste		Date (AAAA-MM-JJ)

SECTION 7 – CERTIFICATION

Je, soussigné(e), déclare avoir effectué les vérifications requises sur l'entité et confirme que ma déclaration comprend les attestations suivantes qui s'y appliquent:

- i) je suis un représentant dûment autorisé ayant la capacité de signer pour et au nom de l'entité;
- ii) j'ai fait les vérifications nécessaires et les renseignements fournis dans le présent formulaire sont véridiques, exacts et complets;
- iii) je communiquerai à VMD tout changement qui pourrait rendre les renseignements sur ce formulaire inexacts ou incomplets et je compléterai un nouveau formulaire pour y consigner l'information mise à jour.

Signataire			
Nom du représentant autorisé		Prénom(s) du représentant autorisé	
Signature	Titre ou poste		Date (AAAA-MM-JJ)

SECTION 8 – AVIS DE GESTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

VMD traite de façon confidentielle les renseignements personnels recueillis sur ce formulaire. Ces renseignements sont conservés et utilisés strictement aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et sont conservés dans un dossier qui n'est consulté que par les employés qui en ont besoin lorsque cela est justifié dans l'exercice de leurs fonctions. Dans le respect de la réglementation applicable et aux fins permises par celle-ci, VMD pourrait communiquer à une autre composante du Mouvement Desjardins certains renseignements personnels sur ses membres et clients. Le partage de ces renseignements pourrait servir à des fins de gestion des risques. Si certaines informations sur ce document nécessitent une correction, veuillez nous en informer à l'adresse suivante: residencefiscale@desjardins.com.

INSTRUCTIONS POUR COMPLÉTER LE FORMULAIRE

Selon les parties XVIII et XIX de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, les institutions financières canadiennes doivent recueillir les renseignements sur la résidence aux fins de l'impôt pour déterminer si les comptes financiers doivent être déclarés à l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ARC peut communiquer ces renseignements au gouvernement d'un pays étranger si l'entité ou une des personnes en détenant le contrôle nommée sur ce formulaire est résidente aux fins de l'impôt, ou au gouvernement des États-Unis si elle est citoyenne de ce pays. L'ARC peut imposer une pénalité à toute personne ou entité qui ferait défaut de fournir à son institution financière les renseignements demandés.

Aux fins de cette réglementation, une entité comprend une société (en participation, en nom collectif, en commandite), une personne morale, une association, une organisation, un syndicat, une fondation ou une fiducie. Pour une entreprise à propriétaire unique, remplir le formulaire *Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers – parties XVIII et XIX de la Loi de l'impôt sur le revenu*.

➤ **En cas de besoin ou pour toute information sur votre situation, veuillez consulter un fiscaliste.**

RÉVISER, IDENTIFIER LES SECTIONS APPLICABLES À L'ENTITÉ ET LES COMPLÉTER LORSQUE REQUIS	Ce formulaire comporte huit (8) sections : <ol style="list-style-type: none">1. Identification du titulaire du compte2. Déclaration de résidence aux fins de l'impôt3. Classification de l'entité4. Classification spécifique pour les entités qui sont des institutions financières5. Personnes détenant le contrôle de l'entité6. Autorisation à la collecte et à la communication des renseignements personnels7. Certification8. Avis de gestion des renseignements personnels
SIGNER ET EXPÉDIER	Prendre connaissance des SECTIONS 6 et 7 , signer et envoyer le formulaire par la poste dans l'enveloppe préaffranchie ou par télécopieur.

DÉFINITIONS

ENTITÉ NON FINANCIÈRE ACTIVE « ENF ACTIVE »	Une entité non financière active est une entité autre qu'une institution financière qui remplit au moins un des critères suivants : <ol style="list-style-type: none">a) Moins de 50 % du revenu brut de l'entité pour l'exercice précédent constitue un revenu passif et moins de 50 % des actifs détenus par l'entité au cours de l'exercice précédent sont des actifs qui produisent un revenu passif ou qui sont détenus à cette fin.b) Les actions de l'entité sont régulièrement négociées sur un marché des valeurs mobilières organisé ou l'entité est une entité liée à une entité dont les actions sont négociées sur un tel marché.c) L'entité est une entité gouvernementale, une organisation internationale, une banque centrale ou une entité entièrement détenue à cent pour cent par une ou plusieurs des entités susmentionnées.d) Ses activités consistent en grande partie à détenir (en totalité ou en partie) les actions en circulation d'une ou de plusieurs filiales et à fournir un financement et des services aux filiales qui s'adonnent à des activités commerciales autres que celles d'une institution financière. Toutefois, une entité ne peut prétendre à ce statut si elle fonctionne (ou se présente) comme un fonds d'investissement, tels un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par effet de levier ou tout autre mécanisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés, puis d'y conserver une participation sous forme d'actifs financiers à des fins d'investissement.e) L'entité est en démarrage et n'a pas d'historique d'exploitation, mais elle investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une institution financière, à condition qu'elle ne puisse entrer dans le cadre de cette exception au-delà de 24 mois après la date de son organisation initiale.f) L'entité n'était pas une institution financière durant les cinq années précédentes et est en train de liquider ses actifs ou de se restructurer afin de poursuivre ou de reprendre une activité qui n'est pas celle d'une institution financière.g) L'entité se livre principalement à des opérations de financement ou de couverture avec ou pour des entités liées qui ne sont pas des institutions financières. Elle ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des entités qui ne sont pas des entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une institution financière.
--	--

<p>ENTITÉ NON FINANCIÈRE ACTIVE « ENF ACTIVE » (suite)</p>	<p>h) L'entité est une entité à but non lucratif qui remplit toutes les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Elle a été constituée et est exploitée dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, de bienfaisance, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives; ou elle a été constituée et est exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une organisation professionnelle, une ligue d'affaires (business league), une chambre de commerce, un syndicat, un organisme agricole ou horticole, une ligue d'action civique ou un organisme ayant pour mission la promotion du bien-être collectif. ii) Elle est exonérée de l'impôt sur le revenu dans sa juridiction de résidence. iii) Elle n'a ni actionnaires ni membres qui ont des droits de propriété ou de bénéficiaire sur son revenu ou ses actifs. iv) Les lois en vigueur dans la juridiction où réside l'entité ou les documents constitutifs de celle-ci ne permettent pas que le revenu ou les actifs de l'entité soient distribués à une personne physique ou à une entité autre qu'un organisme de bienfaisance, ou utilisés à leur bénéfice, sauf dans le cadre des activités de bienfaisance de l'entité ou à titre de rémunération raisonnable pour services rendus ou de versement représentant la juste valeur marchande d'un bien que l'entité a acheté. v) Les lois en vigueur dans la juridiction où réside l'entité ou les documents constitutifs de celle-ci prévoient que, lors de sa liquidation ou dissolution, tous ses actifs sont soit distribués à une entité gouvernementale ou à une autre entité à but non lucratif, soit dévolus au gouvernement de la juridiction de l'entité aux fins de l'impôt ou de l'une de ses subdivisions politiques. <p>i) L'entité est organisée dans un territoire américain et tous les propriétaires du bénéficiaire sont des résidents de ce territoire aux fins de l'impôt.</p>
<p>ENTITÉ NON FINANCIÈRE PASSIVE « ENF PASSIVE »</p>	<p>Une entité non financière passive est une entité qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) n'est pas une institution financière ou une entité non financière active; b) est une entité d'investissement décrite dans le paragraphe b) de la définition d'entité d'investissement; c) n'est pas une société de personnes étrangère faisant des retenues ou une fiducie étrangère faisant des retenues selon les <i>Treasury Regulations</i> des États-Unis.
<p>NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF)</p>	<p>Un numéro d'identification fiscale (NIF), est une combinaison unique de lettres ou de chiffres qu'un pays attribue à un particulier ou à une entité pour l'identifier aux fins de l'impôt. Entrez le NIF dans le même format officiel que reçu.</p> <p>Si vous n'avez pas de NIF, vous avez 90 jours pour en demander un. Une fois que vous avez reçu votre NIF, vous devez le fournir dans les meilleurs délais à votre institution financière.</p> <p>Les raisons qui correspondent à la « Raison C: Autres raisons » pour ne pas avoir de NIF comprennent de ne pas être admissible à en recevoir un et dépendent de règles propre à chaque pays. Par exemple, une personne mineure ou une personne qui n'est pas autorisée à travailler dans un pays, peut ne pas être admissible à recevoir un NIF. Référez-vous au site web de l'OCDE ou de l'autorité fiscale de votre pays.</p>
<p>PERSONNE DES ÉTATS-UNIS</p>	<p>En règle générale, une entité est une personne des É.-U. si elle est, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une société ou une société de personnes constituée aux É.-U. ou dans un État des É.-U.; • une fiducie assujettie à une loi des É.-U. et qui est contrôlée par un ou plusieurs citoyens américains ou résidents des É.-U. aux fins de l'impôt; • une fiducie testamentaire ou un défunt qui était, au moment du décès, un citoyen américain ou un résident des É.-U. aux fins de l'impôt. <p>Une société constituée au Canada ou organisée dans tout autre endroit en dehors des É.-U. n'est généralement pas une personne des É.-U.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur la classification des contribuables aux fins de l'impôt des É.-U., consultez la publication de l'IRS au site suivant : https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/classification-of-taxpayers-for-u-s-tax-purposes (en anglais seulement).</p>

<p>PERSONNE DÉSIGNÉE DES ÉTATS-UNIS</p>	<p>Une entité est une personne désignée des É-U, lorsqu'elle est une personne des É-U telle que décrite ci-dessus, excluant les entités énumérées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société constituée aux É-U dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un ou plusieurs marchés boursiers réglementés et toute société constituée aux É-U appartenant au même groupe affilié élargi, selon le sens donné au terme « expanded affiliated group » à l'article 1471 (e)(2) de l'Internal Revenue Code des États-Unis; • Personne morale de droit public appartenant à 100 % au gouvernement des É-U; • États des É-U et les territoires américains, incluant toute subdivision politique et toute personne morale de droit public appartenant à 100 % à un tel État, territoire ou subdivision; • Institutions financières des É-U; • Société d'investissement réglementée des É-U; • Fiducie de placement immobilier des É-U; • Fonds en fiducie collectifs; • Organisation ou fiducie exonérée d'impôt, et régime de retraite individuel des É-U; • Courtier des É-U en valeurs mobilières, en instruments dérivés et en marchandises.
<p>PERSONNES DÉTENANT LE CONTRÔLE</p>	<p>Une personne détenant le contrôle d'une entité s'entend d'un particulier (une personne physique) qui exerce un contrôle direct ou indirect sur l'entité. La question de savoir si une personne exerce un contrôle sur une entité est examinée en fonction des particularités d'une situation, notamment la façon dont le seuil de propriété est identifié aux fins de la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> (blanchiment d'argent). De façon générale, on considère qu'une personne détient le contrôle d'une entité (autre qu'une fiducie) si elle en détient ou en contrôle 25 % ou plus, soit directement ou indirectement (par le biais d'une autre entité).</p> <p>Lorsqu'aucune personne physique n'est identifiée comme détenant ou contrôlant 25 % ou plus de l'entité, la personne physique pertinente qui occupe la position de premier dirigeant devra être identifiée comme personne détenant le contrôle. Celui-ci peut être l'administrateur, le cadre dirigeant, le directeur de l'exploitation, le président, le secrétaire, le trésorier, le contrôleur, le directeur financier, le comptable en chef, le vérificateur en chef, l'actuaire en chef ou toute autre personne qui remplit ces fonctions.</p> <p>Dans le cas d'une fiducie, les personnes qui détiennent le contrôle incluent les constituants, les fiduciaires, les bénéficiaires (ou bénéficiaires discrétionnaires) et les personnes physiques qui exercent en dernier lieu un contrôle réel sur la fiducie.</p> <p>Un constituant, un fiduciaire ou un bénéficiaire d'une fiducie peut être une entité. Dans ce cas, pour savoir quelles personnes détiennent le contrôle de la fiducie, vous devez examiner la chaîne de contrôle ou les droits de propriété pour identifier les personnes physiques qui exercent un contrôle réel sur l'entité. Ensuite, vous déclarez ces personnes comme étant celles détenant le contrôle de la fiducie.</p> <p>Dans le cas d'une structure juridique autre qu'une fiducie, les personnes qui détiennent le contrôle sont des personnes dans des situations équivalentes ou semblables..</p> <p>Types de personnes détenant le contrôle :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Entité – propriétaire direct b) Entité – propriétaire indirect c) Entité – dirigeant/administrateur d) Fiducie – constituant e) Fiducie – fiduciaire f) Fiducie – bénéficiaire g) Fiducie – autres
<p>RÉSIDENCE AUX FINS DE L'IMPÔT</p>	<p>En général, une entité sera résidente d'une juridiction aux fins de l'impôt si, selon les lois de celle-ci, elle y paie ou doit y payer l'impôt parce qu'elle y a son domicile, sa résidence ou son siège social, qu'elle y a été constituée en société ou que des critères semblables sont remplis.</p>